

## La Prière

Issu de la brochure rédigée par le comité chargé de recommander le bien et réprover le mal à Djeddah.

Traduit par Abou-abdillâh El-wahrâni (✉ : [miloud@dr.com](mailto:miloud@dr.com))

Fait à Montréal le 5 Cha'bâne 1423 = 12/10/2002.

Message aux musulmans

Frère, et sœur en islam : Salam alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

La prière est un pilier important de la religion, c'est d'ailleurs le deuxième pilier de la religion, c'est un lien entre le Créateur et la créature, entre le Pourvoyeur et le pourvoyé. Ne sera point délaissé celui qui demande le pardon lors de sa prosternation, ainsi que la clémence et la protection de tout ce qui peut le toucher. Ô combien de pécheur a reçu avec sa demande le pardon et la clémence, et combien de pauvre a eu sa subsistance.

- C'est le conseil de notre prophète [paix et salut sur lui] lors de sa mort, il disait : « la prière, la prière et traitez bien vos esclaves ».
- C'est la première des choses pour laquelle l'individu est jugé le jour dernier, si elle est bonne, toutes ses bonnes actions seront considérés bonnes, et si elle est mauvaise toutes ses actions seront considérés mauvaises.
- Allah l'a rendu obligatoire en l'ordonnant au messager [paix et salut sur lui] la nuit de l'ascension sans aucun intermédiaire.
- C'est une expiation des péchés, le prophète [paix et salut sur lui] dit : « tout musulman qui se purifie comme cela lui a été prescrit par Allah, puis accompli ses cinq prières, elles seront une expiation de ce qui se produit entre elles » [rapporté par Mouslim d'après Othmâne (qu'Allah l'agrée)].
- Celui qui ne l'accomplit pas délaisse le plus grand bien, et celui qui la délaisse acquiert le plus grand mal. Et lorsque les gens du Paradis demanderont au gens de la Géhenne sur la raison de leur entrée en Enfer, ils leurs répondront « nous ne faisons pas partie des prieurs » , voyez donc mes frères et sœurs comme le délaissement de la prière est un crime grave et odieux détesté par le Seigneur de la terre et des cieux.
- L'émir des croyant Omar Ibn-Elkhattâb (qu'Allah l'agrée) a été poignardé, et il perdait souvent conscience à cause de sa blessure, il se faisait alors réveiller en lui disant « la prière Ô émir des croyants » il se réveillait et disait : « oui, et il n'y a point de religion à celui qui délaisse la prière ».
- Elle est obligatoire pour le malade conscient, debout ou assis ou sur son coté.

- Accomplir la prière en groupe est une obligation légale concernant l'aveugle qui entend l'appel à la prière, qu'en est il alors des bien portants?

Un aveugle est venu au prophète (paix et salut sur lui) et a dit : « Ô messager d'Allah, je n'ai pas de guide pour me conduire à la mosquée, il l'a alors dispensé, puis en repartant il l'a rappelé et a dit : entends tu l'appel à la prière, il a dit : oui, il lui a dit : alors répond à l'appel. [rapporté par Mouslim].

D'après Abou-Hourayra (qu'Allah l'agrée) le messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : « par celui qui détient mon âme entre Ses mains, j'ai faillit ordonner qu'on m'apporte du bois, puis j'ordonne d'appeler à la prière et délègue à quelqu'un de faire l'imâm (meneur de la prière), puis que j'aie voir des hommes qui n'assistent pas à la prière et que je brûle sur eux leurs maisons » [rapporté par El-Boukhâri et Mouslim].

- Allah a ordonné de l'accomplir en groupe dans les situations les plus dures, en situation de guerre et de peur, Allah exalté a dit : « Soyez assidus aux Salâ et surtout la Salâ médiane; et tenez- vous debout devant Allah, avec humilité. Mais si vous craignez (un grand danger), alors priez en marchant ou sur vos montures. Puis quand vous êtes en sécurité, invoquez Allah comme Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas».
- Il ne conviendrait donc pas d'être avec ceux qu'on voit dans les marchés et les cafés à l'heure de la prière, mais il nous serait plus convenable d'être avec ceux dont Allah exalté a dit : « Dans des maisons (des mosquées) qu' Allah a permis que l' on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l' invocation d' Allah, de l' accomplissement de la Salâ et de l' acquittement de la Zakâ, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. ».

Qu'Allah nous aide tous à accomplir ce qu'il agrée. Wassalâm.